



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DADONVILLE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an 2020, le 17 septembre 2020 à 20 heures, le Conseil municipal, convoqué le 12 septembre 2020, s'est légalement réuni, à la salle polyvalente « Pierre Déret », en séance publique, sous la présidence de Madame Evelyne CHARVIN, Maire.

Étaient présents : Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, Mme Christiane CAULIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, Mme Adèle NGOUA'NGOUA, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Laurent DELTEIL, M. Jean-Christophe MARTINS.

A été élu secrétaire de séance : M. Raynald BACHELET

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Absents et / ou excusés : 1

Votants : 19

Lors de cette séance, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION N°66/2020 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- × Décide de modifier les articles 6 et 20 du projet de règlement intérieur proposé selon les remarques apportées en séance ;
- × Approuve le règlement intérieur ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°67/2020 – DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- × Approuve la désignation de :
 - M. Jean-Pierre BONILLO, membre titulaire
 - Mme Dolorès JACINTO, membre suppléant

En qualité de représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.



DELIBERATION N°68/2020 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – TENNIS DE TABLE DE DADONVILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- × Décide d'attribuer au Tennis de Table de Dadonville une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € ;
- × Dit que la dépense sera inscrite à l'article 6745 du budget principal 2020.

DELIBERATION N°69/2020 – RESILIATION ANTICIPEE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE – 6 LOGEMENTS RUE JACQUES BREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- × Approuve la résiliation anticipée du bail emphytéotique entre la SIAP et la commune de Dadonville au 30/06/2021 à condition pour la SIAP de conserver ces logements dans son parc de logements sociaux ou de maintenir son nombre stable sur le territoire communal ;
- × Accepte que la valeur de ladite résiliation anticipée soit fixée à 94 093 €, montant dû par la SIAP selon les clauses contractuelles du bail emphytéotique ;
- × Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à venir ;
- × Indique que la présente recette sera imputée sur le budget primitif 2021.

DELIBERATION N°70/2020 – RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET 2020-2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- × Adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 3 fois,
- × Acte que l'adhésion au contrat donne lieu à une contribution annuelle définie dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents de la collectivité au taux de 0,33%,
- × Prend acte que le Centre de Gestion du Loiret facturera aux tarifs fixés dans la convention toutes absences injustifiées à un rendez-vous avec le médecin ou l'infirmière de prévention,
- × Autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes si nécessaire. Ce document est annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°71/2020 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE DADONVILLE ASCOUX (SIAEP) – APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2019

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIAEP Dadonville Ascoux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ledit rapport.



DELIBERATION N°72/2020 – FORFAIT POUR LE TRANSPORT DES TABLES ET BANCS PRÊTES AUX HABITANTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- × Valide la création de cette prestation forfaitaire de transport de tables et bancs pour un montant de 50 € ;
- × Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette création ;
- × Décide que la recette sera créditée à l'article 7713 du Budget annexe CCAS 2020.

DELIBERATION N°73/2020 – ETUDE DE FAISABILITE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE D'YÈVRE LE CHÂTEL – CHOIX D'UNE ENTREPRISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- × Décide d'attribuer le marché d'étude de faisabilité des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif rue d'Yèvre le Châtel à :
 - Utilities Performance, 26 Chemin du Pont Cotelle 45100 ORLÉANS pour un montant de 3 500 € HT soit 4 200 € TTC ;
- × Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché et à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- × Dit que les crédits seront inscrits au budget Assainissement 2020.

DELIBERATION N°74/2020 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RESTAURATION DES TOITURES DE LA NEF ET DU CHŒUR SUR L'ÉGLISE SAINT DENIS SAINTE MESME DE DADONVILLE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- × Retient la proposition faite par la Commission d'appel d'offres,
- × Décide d'attribuer les lots 1, 2 et 3 concernant le marché de restauration des toitures de la Nef et du Chœur sur l'Église de Dadonville aux entreprises suivantes :
 - Lot n°1 : LAGARDE RP - 38 rue des Chardonneries – 45140 ORMES d'un montant de 93.857,50€ HT comprenant les travaux de base, les options et variantes proposées.
 - Lot n°2 : Entreprise PLACIER – 14 ZI – 45270 BELLEGARDE d'un montant de 90.429,54€ HT comprenant les travaux de base, les options et variantes proposées.
 - Lot n°3 : Entreprise PLACIER - 14 ZI – 45270 BELLEGARDE d'un montant de 76.023,57€ HT comprenant les travaux de base, les options et variantes proposées.
- × Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- × Dit que les crédits seront inscrits à l'article 2313 du budget principal 2020.



DELIBERATION N°75/2020 – SPL MODULO – ENTREE DES NOUVEAUX ACTIONNAIRES ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- × Autorise le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus.
- × Autorise la Commune de Dadonville à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube et du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.
- × Approuve la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer les nouveaux actionnaires et la modification corrélative de ses statuts.
- × Autorise la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
- × Autorise le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

DELIBERATION N°76/2020 – TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS – EXPERTISE ARBORICOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- × Valide le devis concernant l'expertise arboricole du sentier et ses abords dans le « Bois à Jules » pour un montant de 3 790 € HT soit 4 548 € TTC ;
- × Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le devis établi par ONF – UP ETUDES VAL DE LOIRE, 100 boulevard de la Salle – Parc techno Orléans Charbonnière 45 760 BOIGNY-SUR-BIONNE ;
- × Dit que les crédits seront inscrits à l'article 2031 du budget principal 2021.

DELIBERATION N°77/2020 – TRAVAUX ET ACQUISITIONS DIVERS – MATERIELS INFORMATIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- × Valide la fourniture et l'installation des 2 postes informatiques et de l'onduleur pour un montant de 2 180 € HT soit 2 616 € TTC ;
- × Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le devis relatif à ces acquisitions établi par SAS infoPRO, 5 rue Basse 45300 PITHIVIERS ;
- × Dit que les crédits sont inscrits à l'article 2183 du budget principal 2020.

A Dadonville, le 22 septembre 2020
Le Maire, Evelyne CHARVIN

